SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS

LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS

45 RUE DES ÉCOLES - 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

Le huit juillet deux mil vingt quatre, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à la salle Audouaire à Saint Agnan en Vercors, sous la Présidence de Monsieur Yves PESENTI, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

<u>Étaient présents</u>: Messieurs Yves PESENTI, Cyrille EYMARD, Pascal BRUNET, Frédéric ALLIER, Michaël AUDEMARD, Laurent LEONOFF.

Absents: Messieurs Alexandre BONNIER et Robert JUGE.

Absents excusés : /

Pouvoirs: /

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël AUDEMARD.

Assistait également à la réunion : /

Ordre du jour:

Désignation du secrétaire de séance.

- Approbation du procès verbal du 25/03/2024.
- Renouvellement de la mise à disposition de l'agent technique.
- Trésorerie.
- > Point sur les travaux en cours.
- RAD 2023.
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël AUDEMARD

Approbation du procès verbal du 25/03/2024 : approuvés à l'unanimité.

<u>Délibération n° 2023-13</u>: « Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent technique » : *approuvé à l'unanimité*.

Monsieur le Président rappelle au comité que depuis le 1^{er} mai 2018, l'agent technique du syndicat est mis à disposition de la commune de La Chapelle en Vercors pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, du camping et du déneigement, sur la base de 17 heures hebdomadaires annualisées (900 heures par an).

Une convention a été établie pour un an et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

L'agent technique dans son courrier du 28 avril 2024, donne son accord pour le renouvellement de sa mise à disposition.

Le renouvellement de cette convention s'établit pour une période de un an et demi, soit du 01/07/2024 au 31/12/2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition de l'agent technique du syndicat à la Commune de La Chapelle en Vercors, pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, du camping et du déneigement, sur la base de 17 heures hebdomadaires annualisées (900 heures par an), et plus si nécessaire.
- > ACCEPTE le renouvellement de la convention de mise à disposition pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

Questions diverses:

- Travaux d'assainissement à Saint Agnan en Vercors : les travaux sont terminés. La reprise des trois traversées de route est prévue pour la troisième quinzaine de juillet.
- Travaux de « Sécurisation du captage du Trou de l'Aygue Tranche 2 »: Terrassement et pose de la chambre de régulation vers l'alimentation du réservoir terminés, pose du compteur dans le réservoir. Conduite DN 100 posée entre la chambre de régulation et le chemin d'exploitation. Essais de pression validés. Fin des travaux prévue fin août 2024.
- Rapport Annuel du Délégataire 2023: Le rapport annuel du délégataire (RAD) a été transmis le 31 mai 2024 au SIEAV. La réunion annuelle avec Véolia, pour la présentation du RAD 2023 a été réalisée le 05/07/2024, en présence de Monsieur VERGNE du service gestion de l'eau au Département de la Drôme.

Cette année, un plan d'actions est proposé car l'objectif de performance des réseaux (fixé à 65,70 % de rendement) n'est pas atteint avec un rendement insuffisant de 47,1 % (baisse de plus de 20 % par rapport à 2022). Une baisse des volumes vendus a été mesurée en 2023.

La qualité de l'eau a été respectée au cours de cette année 2023, 100 % des prélèvements réalisés par l'ARS sont conformes.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2023 (RPQS) sera rendu d'ici fin septembre 2024.

La séance est levée à 21H30

Le Secrétaire, Mickaël AUDEMARD Le Président, Yves PESENTI